

**Intergovernmental Group of Experts on
E-commerce and the Digital Economy**
Seventh session

6 to 8 May 2024
Geneva, Switzerland

Contribution by

Togo



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail- Liberté-Patrie

SEPTIEME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DU COMMERCE ELECTRONIQUE ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DU 06 AU 08 MAI 2024 ROOM XIX

Projet de Déclaration du TOGO au titre du point 3 Débat général :

Le thème de la 7ème session du GIE « Préparation au numérique : De l'évaluation à la mise en œuvre ».

- **Monsieur le Président,**
- **Mme Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la CNUCED,**
- **Excellences,**
- **Distingués délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La délégation togolaise s'aligne sur les déclarations du Groupe africain ainsi que du Groupe 77 prononcées respectivement par le Niger et la Chine.

La délégation togolaise se félicite de l'organisation de cette session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique, axée sur la préparation au numérique : des évaluations à la mise en œuvre.

Nos remerciements renouvelés à la CNUCED pour son soutien multiforme apporté à notre pays, ces dernières années.

Monsieur le Président, le Togo vous assure, de son plein soutien pour une excellente réussite de cette noble mission qui vous est confié.

Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Sous l'impulsion du Chef de l'Etat Son Excellence Faure Essossimna GNASSINGBE , le Gouvernement togolais a adopté en 2020 une feuille de route gouvernementale pour la période 2020-2025. La vision est de faire du Togo, un pays en paix une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Cette feuille de route gouvernementale a placé le numérique et la digitalisation au cœur de la stratégie de développement économique, ambitionnant de faire du Togo une référence régionale dans le digital.

Pour ce faire, les 3 objectifs prioritaires déclinés pour le secteur de l'économie numérique sont :

- Digitaliser les services de l'Etat afin d'améliorer l'accès et l'expérience des citoyens et entreprises tout en diminuant les coûts des services publics

- Faire du Togo un hub digital en créant un écosystème d'innovation et de startups attractif pour les investisseurs
- Donner un accès internet à l'ensemble des citoyens et les inclure dans l'économie digitale.

Au Togo, des avancées considérables en matière de développement de l'économie numérique et du commerce électronique, méritent d'être soulignés. Il s'agit de :

- L'élaboration de documents politiques et stratégiques ;
- Le renforcement des cadres juridiques, institutionnels et infrastructurels ;
- La mise en œuvre des actions pour la promotion de l'inclusion numérique.

Les principaux facteurs déterminants du commerce numérique en Afrique en général et au Togo en particulier sont :

- L'infrastructure numérique ;
- Les paiements numériques ;
- La gouvernance des données numériques ;
- Les droits de douanes et les logistiques liés au commerce électronique ;
- L'intelligence artificielle et les nouvelles technologies émergentes et avancées ;
- L'interopérabilité et la reconnaissance mutuelle des mécanismes de certification numérique africains ;
- Les compétences numériques et l'entrepreneuriat surtout au niveau des femmes et des jeunes ;
- Les politiques et les réglementations, en particulier pour le commerce transfrontalier numérique.

Pour relever ces défis qui persistent, il faudra mettre en place une coopération internationale avec des actions concrètes. Il s'agit entre autres de :

- La gouvernance des données numériques nécessitant le soutien de la CNUCED et de ses partenaires ;
- Le particularisme du cadre juridique afférent au commerce électronique et de l'économie numérique nécessitent le soutien de la CNUCED et de ses partenaires
- Une infrastructure adaptée, adaptable et évolutive nécessite le soutien de la CNUCED et de ses partenaires,
- Le Single window qui renforcera davantage la mobilisation des recettes de la fiscalité Intérieure et de porte, nécessite le soutien de la CNUCED et de ses partenaires,

Enfin pour renforcer d'avantage le soutien politique (LE POLITICAL WILL) et une approche holistique sur cette thématique, il serait souhaitable que la CNUCED organise une réunion (si possible un webinaire) avec les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les ministres impliqués dans la mise en œuvre des recommandations de la 7^{ème} session du groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique.

Je vous remercie

ANNEXE

1- Principaux documents stratégiques du Togo en lien avec l'économie numérique

- Le Gouvernement togolais a adopté en 2020 une feuille de route gouvernementale pour la période 2020-2025. La vision est de faire du Togo, un pays en paix une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Cette feuille de route gouvernementale a placé le numérique et la digitalisation au cœur de la stratégie de développement économique, ambitionnant de faire du Togo une référence régionale dans le digital.
- La déclaration de politique du secteur de l'économie numérique pour la période 2018-2022 est un document de référence nationale en matière de développement du secteur des TIC et des effets induits sur l'ensemble des autres secteurs de l'économie.
- La stratégie d'aménagement numérique du territoire pour la période 2017-2022 décline la stratégie adoptée pour assurer la disponibilité du très haut débit dans toutes les localités du Togo.
- L'Autorité de régulation des communications électroniques et postes (ARCEP) dispose d'un plan stratégique 2021-2023 qui a pour vision de concilier inclusion et innovation.
- Le Ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale a élaboré la stratégie de développement du commerce électronique au Togo pour la période 2022-2026. Ce plan stratégique est assorti d'un projet de renforcement des capacités pour le développement du commerce électronique au Togo (PRoCET) qui vise globalement le développement du numérique et la facilitation des échanges commerciaux en vue de la création d'emplois et de richesses.

2- Cadres juridiques, institutionnels et infrastructurels en lien avec l'économie numérique

- Le renforcement du cadre juridique par l'adoption de la loi n°2020-009 du 10 septembre 2020 relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo ; la loi n°2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel; la loi n°2018-026 du 07 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité; la loi n° 2017-007 du 22 juin 2017 relative aux transactions électroniques en République togolaise; la loi d'orientation n°2017-006 du 22 juin 2017 sur la société de l'information au Togo ; la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie; la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques, modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013;
- Infrastructure numérique s'est aussi renforcée avec la mise en place du réseau E-gouvernement connectant tous les Ministères et institutions publiques et du point d'échange Internet (IXP), la construction du Data Center ultra ou Carrier Hotel, le déploiement de la 4G sur le territoire national ainsi que le déploiement du câble

sous-marin « Equiano » de Google qui fait du Togo le premier pays africain bénéficiaire.

- Sur le plan institutionnel, des structures d'appui et de gestion ont été créées et opérationnalisées. Il s'agit de : l'Agence Togo Digital (ATD) ; l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy) ; la Société CYBER DEFENSE AFRICA (CDA) ; l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP), l'Agence nationale d'identification (ANID), la Société d'infrastructures numériques du Togo (SIN) ; le Centre national de réponses aux incidents de cybersécurité au Togo (CERT.TG) et la Direction de la promotion du commerce électronique (DPCE).

3- Exemples d'actions d'inclusion numérique menées par le Togo

- **Le nouveau service de compte d'épargne ECO CCP de la Poste** : le compte ECO CCP est un produit innovant de la Société des Postes du Togo (SPT), en partenariat avec les opérateurs de téléphonie TOGOCEL et MOOV.

Il vise à accroître le taux de bancarisation des populations, à améliorer l'inclusion financière du monde rural, à promouvoir et encourager la mobilisation de l'épargne des couches sociales vulnérables, à contribuer à l'éducation financière des jeunes et à sensibiliser le monde rural à l'économie digitale. Le compte ECO CCP est destiné à permettre aux Togolais des zones reculées du pays de disposer instantanément et sans aucune formalité d'un compte épargne gratuit et rémunéré à partir d'une application mobile tenant lieu de porte-monnaie électronique.

A travers la mise en œuvre du compte ECO CCP, le Togo veut atteindre le chiffre de 300 000 comptes mobiles avec une épargne nette mobilisée de 5 à 10 milliards de FCFA.

- **Programme Novissi dans la lutte contre la Covid-19** : durant la pandémie de Covid-19, l'Etat togolais a décidé à travers son programme Novissi, de venir en aide à la population contrainte de rester à domicile à cause des restrictions sanitaires. Ces mesures étaient spécifiquement destinées à la population la plus défavorisée. Pour identifier ces bénéficiaires, l'Etat togolais a eu recours au numérique. Les familles à bas revenus ont ainsi été identifiées pour bénéficier directement de l'appui financier gouvernemental.

Novissi a bénéficié à plus de 920.000 personnes vulnérables (environ 25% pour cent de la population adulte du Togo), dont 63% étaient des femmes.

- **Former les acteurs de l'écosystème pour un Togo autonome** : la question de l'autonomie numérique en soulignant l'importance de la formation des acteurs locaux à l'utilisation des technologies émergentes en vue de réduire la dépendance extérieure et à renforcer les compétences locales.

Parmi les initiatives qui visent à concrétiser cette ambition d'excellence, le « Djanta Tech Hub », porté par l'Agence Togo Digital installée au sein du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale, a pour mission d'incuber et de booster les startups togolaises. Le programme inclura des collaborations avec des partenaires dont des écoles et universités togolaises.

- **Plateformes nationales de commerce électronique «NAM ASIA» et «TOGO GNIM»** : la plateforme « NAM ASIA » est développée pour renforcer la communication régulière des prix des produits de grande consommation, tels que les prix des produits plafonnés par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie en vue de préserver le pouvoir d'achat des populations. Cette plateforme « NAM ASIA » est accessible en ligne en version web (<https://namasia.tg/>) et en version mobile sur Play Store. La plateforme « TOGO GNIM » est développée pour renforcer la visibilité des produits locaux dans le cadre de la promotion de la consommation locale au Togo. Cette plateforme est accessible en ligne en version web (<https://togognim.tg/>).
- **Digitalisation de plus de 200 procédures administratives accessibles sur « www.service-public.tg »**, notamment la demande des documents de commerce par les opérateurs économiques, la demande de branchement ou de raccordement à l'électricité "Basse Tension", la demande de carte de séjour, la demande de passeport...

4- Quelques perspectives dans le domaine du commerce électronique

- La mise en place du cadre juridique relatif au commerce électronique au Togo qui va définir les règles applicables au commerce électronique et encadrer les relations commerciales d'une part, entre professionnels et consommateurs (BtoC) et d'autre part, entre entreprises (BtoB).
- La mise en place d'un Hub EcomConnect du Togo, un centre virtuel et physique qui va offrir aux entreprises participantes un programme de commerce électronique riche en contenu et événements.
- La mise en place, opérationnalisation, promotion et diffusion de la boîte à outils modèle pour le commerce électronique au Togo pour renforcer les capacités techniques des Très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) afin de booster leurs ventes en ligne et faciliter leur accès aux marchés internationaux.
- La mise en application de la stratégie du commerce électronique de la CEDEAO qui a pour but d'aider les États membres à utiliser la technologie numérique pour accélérer le changement structurel de leurs économies et favoriser le développement socio-économique et l'intégration régionale.
- La mise en application du protocole sur le commerce numérique de la ZLECAf, un instrument de facilitation du commerce transfrontalier entre les États membres de l'UA. Grâce à cet outil, les États ont la possibilité d'éliminer les obstacles au commerce numérique et d'établir des règles claires et transparentes, prévisibles et mutuellement avantageuses pour régir le commerce numérique en Afrique.

5- Principaux facteurs déterminants du commerce numérique en Afrique en général et au Togo en particulier sont :

- L'infrastructure numérique ;
- Les paiements numériques ;
- La gouvernance des données numériques ;
- Les droits de douanes et les logistiques liés au commerce électronique ;
- L'intelligence artificielle et les nouvelles technologies émergentes et avancées ;

- L'interopérabilité et la reconnaissance mutuelle des mécanismes de certification numérique africains ;
- Les compétences numériques et l'entrepreneuriat surtout au niveau des femmes et des jeunes ;
- Les politiques et les réglementations, en particulier pour le commerce transfrontalier numérique.